



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRAS  
SEANCE DU 7 FEVRIER 2023**

**Nombre de Conseillers : 23**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

**Convocation du 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire de BRAS.

**N° 2023-006-06**

**Présents :** Anne COUPLEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, Nicolas ROBIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, Séverine VINCENDEAU, 3<sup>ème</sup> adjoint, Jérémy MESSAOUDI, 4<sup>ème</sup> adjoint, Isabelle AMARIGLIO, 5<sup>ème</sup> adjoint, Pierre ARMAND, 6<sup>ème</sup> adjoint, Ingrid DUPUIS, Martine BOLIN-SIMIAN, Sylvie BERNARD-MUZE, Joseph MASSARD, Xavier SIBILLE, Béranger MARTIN, Mylène BEYAERT, Christian ROERO.

**Absents représentés :** Sandrine VENTRE a donné pouvoir à Franck PERO, Jean-Pierre LONCQ a donné pouvoir à Joseph MASSARD ; Camille FLEURY a donné procuration à Nicolas ROBIN.

**Absents :** Daniel RATAJCZAK, Frédéric GUARCH-FERRER, Cynthia RENAUDIER, Patrick BERNARD, Patrick GAZAN.

**Secrétaire de séance :** Séverine VINCENDEAU

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE PRESENTATION DE LA ZONE AGRICOLE  
PROTEGÉE RÉALISÉ PAR LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DU VAR ET DU PÉRIMÈTRE  
DE LA ZONE AGRICOLE PROTEGÉE**

VU le Code rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L 112-2 et R 112-1-4

VU les réunions qui ont permis d'associer les différents partenaires à la démarche de création de la ZAP, de mettre en commun les données existantes utiles à la démarche, de préparer et valider les différentes étapes d'avancement, la concertation avec les agriculteurs et représentants du monde agricole.

CONSIDÉRANT que la commune de BRAS dispose d'une réelle dynamique économique agricole, il convient de conforter et pérenniser,

CONSIDÉRANT que le document d'urbanisme existant (PLU) n'assure pas, du fait du caractère évolutif et révisable, une protection des espaces agricoles sur une durée suffisamment longue au regard de l'activité agricole.

CONSIDÉRANT que la ZAP permet d'ériger la vocation agricole de cette zone en Servitude d'Utilité Publique (SUP)

CONSIDÉRANT que l'aire totale du périmètre de la ZAP est de 990 ha.



Ainsi fait et délibéré à BRAS,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Franck PERO

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

**PRÉCISE** que la présente délibération ainsi que le rapport de présentation annexé seront transmis à Monsieur le Préfet qui le soumettra à son tour aux organismes visés à l'article R-112-1-6 du code rural et de la pêche maritime.

**APPROUVE** à l'unanimité le projet de délimitation et de classement de la Zone Agricole Protégée de la commune de BRAS tel que défini dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** à l'unanimité le rapport de présentation de la zone Agricole Protégée de la commune de BRAS annexé à la présente délibération,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :  
D'approuver le rapport de présentation de la Zone Agricole Protégée de la commune de BRAS ;
- D'approuver le projet de délimitation et de classement de la Zone Agricole Protégée de la commune de BRAS tel que défini dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.
- De préciser que la présente délibération ainsi que le rapport annexé seront transmis à Monsieur le Préfet qui le soumettra à son tour aux organismes visés à l'article R-112-1-6 du code rural et de la pêche maritime.

VU le rapport de présentation annexé comportant un plan de situation, un plan de délimitation de la ZAP et une analyse détaillée des caractéristiques agricoles, les motifs et objectifs de sa protection et les mesures d'accompagnements à l'agriculture.